



**Présentation des dispositifs de protection
des espaces scolaires
dans le département de la Sarthe**

Mercredi 31 août 2016





Corinne Orzechowski, préfète de la Sarthe et Fabrice Belargent, procureur de la République ont présidé, ce mercredi 31 août 2016, en présence de Jean-Marc Milville, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (DASDEN), un état-major départemental de sécurité sur la protection de l'espace scolaire.

Cette réunion a associé les représentants des services de l'enseignement (DASDEN, enseignement privé, enseignement agricole et enseignement supérieur), les représentants des forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie nationales, SDIS), du délégué militaire départemental et des représentants des collectivités territoriales (association des maires de la Sarthe, conseil départemental et conseil régional).

Dans un contexte de menace terroriste élevée sur l'ensemble du territoire national, cette réunion a permis de faire un bilan des actions déjà engagées au cours de l'année scolaire 2015-2016 et de préparer la mise en œuvre, dans le département de la Sarthe, des mesures annoncées la semaine dernière par les ministres de l'Intérieur, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, mesures qui sont venues compléter le dispositif mis en place depuis novembre 2015 pour protéger les établissements scolaires.

I – Rappel des mesures engagées depuis deux ans par le ministère de l'Intérieur en lien avec le ministère de l'éducation nationale.

Depuis deux ans, face à la menace terroriste, le ministère de l'Intérieur a adapté son dispositif de surveillance (loi relative au renseignement du 24 juillet 2015, surveillance accrue des sites sensibles : bâtiments publics, lieux de culte, écoles, médias...) et de réaction en cas d'attaque terroriste (mise en œuvre de nouvelles doctrines d'intervention et formation de nouvelles unités, adaptation des plans de gestion de crise...).

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, en lien avec les services départementaux de l'éducation nationale, les forces de sécurité intérieure et les collectivités territoriales, Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe a notamment mis en œuvre les mesures suivantes :

- L'organisation d'une réunion d'information des chefs d'établissement, le 4 février 2016, au lycée Touchard-Washington (Le Mans) pour évoquer le risque attentat et les mesures à mettre en œuvre ;
- La diffusion du guide «Vigilance attentats : les bons réflexes » depuis février 2016 aux personnels de l'éducation nationale ;
- L'adaptation du plan ORSEC départemental pour prendre en compte le risque attentat dans le département à travers les méthodes de gestion de crise ;
- L'organisation de 66 sessions de sensibilisation et de formation aux gestes qui sauvent, avec le concours des communes et des associations agréées de sécurité civile, qui ont concerné près de 800 personnes ;



- L'organisation d'un exercice, le 20 avril 2016 au collègue Vauguyon (Le Mans) afin de tester la chaîne d'alerte des services de l'Éducation Nationale vis-à-vis de l'extérieur ;
- Le financement de travaux de sécurisation d'établissements scolaires au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). En 2016, 3 projets ont été financés pour un montant de 45 000 € (Saint Jean d'Assé, Préval, La Guierche-Souillé) ;
- Le renforcement du suivi de la radicalisation à travers les cellules de suivi qui rassemblent la préfecture, les forces de l'ordre, les services de renseignement, les services du ministère de la Justice, de l'Éducation nationale, de la santé et le conseil départemental.

II – Les mesures mises en œuvre à la rentrée 2016 et pour l'année scolaire 2016-2017.

Les mesures annoncées la semaine dernière par le Gouvernement complètent les dispositifs mis en place depuis novembre 2015 pour protéger les écoles, les collèges et les lycées.

La réunion qui s'est tenue ce jour a permis de décliner la mise en œuvre de ces mesures dans le département de la Sarthe pour l'enseignement public, privé, agricole et supérieur. Les échanges entre les participants ont permis d'élaborer une stratégie globale et cohérente permettant de garantir un haut niveau de sécurité autour de trois axes : anticiper, sécuriser et savoir réagir.

La menace impose le développement d'une nouvelle culture de la sécurité, y compris à l'école : ces nouveaux gestes, ces contrôles, cette vigilance de chaque instant sont désormais essentiels.

A/ Sécuriser l'espace scolaire.

A l'occasion de la rentrée scolaire, Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe, a annoncé une présence accrue des forces de police et de gendarmerie aux abords des établissements scolaires, en coordination avec les polices municipales et les chefs d'établissement.

Au-delà de la rentrée et tout au long de l'année scolaire, des dispositifs seront mis en œuvre pour permettre :

- **De fluidifier et sécuriser les entrées et sorties des élèves de leur établissement** : modification des lieux de dépôt, filtres à l'entrée par les personnels encadrant...
- **De détecter des comportements inquiétants** et alerter les forces de sécurité ce qui passe notamment par la vigilance de tous (personnels, parents d'élèves...).



- **De renforcer les dispositifs de « défense passive » des établissements** : les « référents-sûreté » de la police et la gendarmerie nationales appuieront les établissements dans la réalisation de diagnostic de sûreté et les chefs d'établissements et les collectivités territoriales gestionnaires afin d'identifier les travaux prioritaires de sécurisation.

La semaine dernière, le gouvernement a annoncé le **déblocage de 50 millions d'euros** supplémentaires alloués au **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)** pour accompagner les collectivités territoriales dans les travaux de sécurisation des établissements scolaires. L'identification des travaux prioritaires se fera avec l'appui des "référents sûreté" du ministère de l'Intérieur et des correspondants "gendarmerie-police / sécurité école".

Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe, a également indiqué qu'elle mobiliserai, en complément du FIPD, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour financer, en appui des collectivités territoriales, les travaux de sécurisation des établissements.

B/ Savoir réagir par l'information et la formation

Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe, et Jean-Marc MILVILLE, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ont souligné l'importance de la **sensibilisation et de la formation des élèves aux risques et aux gestes qui sauvent dans le but de diffuser, dès le plus jeune âge, une culture de la sécurité civile.**

- Ainsi, **pour le 1^{er} degré, l'enseignement Apprendre à Porter Secours (APS)** comporte un apprentissage des principes simples pour porter secours, intégré dans les programmes scolaires. Il tient compte des âges des enfants. En maternelle, par exemple, il s'agit pour l'enfant de reconnaître les risques de son environnement familial et de savoir composer le 15. Il est dispensé par des enseignants qui ont eu une formation initiale pour être titulaires du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile – PSC1* et une formation continue assurée par des formateurs en secourisme.
- **Dans le second degré, tous les élèves de 3^{ème} auront reçu** en fin d'année scolaire 2016/2017 **une formation au «PSC1»*** ou une initiation aux pratiques de premiers secours. En outre, **tous les collégiens et lycéens délégués de classe** et/ou élus au conseil de la vie lycéenne pourront bénéficier, à leur demande, d'une formation au «PSC1»* ou au module d'initiation aux « gestes qui sauvent », en fonction des modules proposés par l'établissement.



- A partir de l'expérimentation conduite dans 10 départements au cours de l'année scolaire 2015-2016, **une classe de « cadets de la sécurité civile » sera créée dans le département de la Sarthe** afin de sensibiliser toute une classe d'élèves aux risques de sécurité civile pour adopter les bons comportements face à ces risques.

Les objectifs principaux de ce projet sont de :

- favoriser une culture de la sécurité civile ;
- sensibiliser aux comportements de prévention ;
- développer un sens civique chez les jeunes élèves ;
- reconnaître les cadet-te-s comme assistants de sécurité (Assec) lors des exercices d'évacuation ou de confinement (rôle de guide notamment) ;
- favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.

L'organisation d'exercices adaptés à l'âge des élèves et de formations aux premiers secours permettront de mieux préparer les jeunes aux situations d'urgence.

Pour apprendre à réagir en cas d'événement grave, **trois exercices** à l'intérieur de chaque établissement (en plus des exercices « incendie » habituels) **seront organisés au cours de l'année scolaire par les services académiques du département**, dont un avant la Toussaint. L'un de ces exercices portera sur un attentat-intrusion.

En outre, **deux « exercices-cadre départementaux » seront organisés d'ici la fin de l'année 2016 par la préfecture, en lien avec les services d'enseignement**, afin de tester la coordination en cas d'attentat :

- un exercice en zone police avec un établissement d'enseignement public ;
- un exercice en zone gendarmerie avec un établissement d'enseignement privé.

C/ Une coordination renforcée de l'ensemble des acteurs.

Désignation d'un référent sûreté pour chaque service d'enseignement dans le département. Ils ont pour mission d'assurer la mise en œuvre effective des mesures de sécurité par un accompagnement des établissements scolaires. Il s'agit notamment de suivre la mise en œuvre des Plans Particuliers de Mises en Sûreté (PPMS) ; des exercices ainsi que des diagnostics de sécurité. Ils conseillent les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale et les chefs d'établissement et assurent un lien privilégié avec les représentants des collectivités territoriales propriétaires des bâtiments scolaires et notamment avec les maires au titre de leur pouvoir de police.



Création d'une cellule de crise dans les services académiques du département qui sera activée en cas d'événement grave. Les membres de cette cellule bénéficient d'une formation spécifique à la gestion de crise, dispensée par le ministère de l'Intérieur. Des correspondants "éducation nationale" ont en outre été désignés par le recteur pour participer à la cellule de crise de la préfecture (Centre Opérationnel Départemental/COD).

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

** Le «PSC1» est une attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) délivrée aux personnes qui ont suivi la formation aux premiers secours d'une durée de 8 heures. Cette attestation est un certificat de compétences de citoyenneté sécurité civile qui atteste de l'aptitude à prévoir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique.*